



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 21 novembre 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue à huis clos le 21 novembre 2020 à 10h00 par voie de visioconférence en utilisant l'audio, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents à cette visioconférence, chacune de ses personnes s'étant identifiée individuellement, et forment le quorum requis par l'article 147 C.M.:

Jean-Philippe Martin	maire
Jean-Pierre Lavoie	cons. au poste no: 1
Daniel Kempa	cons. au poste no: 2
Christiane Légaré	cons. au poste no: 3
Jacques Hébert	cons. au poste no :4
Ginette Lynch	cons. au poste no: 5
Denis Desaultels	cons. au poste no: 6

Assiste également par voie de visioconférence par audio seulement à la réunion madame Nathalie Paquet, directrice générale et secrétaire-trésorière et madame Caroline Champoux, adjointe de direction, qui s'est joint à la séance au point 1.3.

Mot de bienvenue du maire

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Adoption de l'ordre du jour

346-11-2020

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Daniel Kempa appuyé par madame Christiane Légaré et résolu unanimement des membres présents d'accepter l'ordre du jour avec les modifications suivantes et tel que reproduit ci-dessous :

Retrait du sujet suivant :

4.2 Autorisation de travaux d'électricité pour le garage et l'écocentre

Ajout des sujets suivants :

- 1.1.3 Procès-verbal de la séance du 19 septembre 2020
- 1.1.4 Procès-verbal de la séance du 17 octobre 2020
- 1.13 Autorisation de signature de la quittance hypothécaire du matricule 33417-7043.000-0000-40
- 3.2 Embauche de l'employé pour l'entretien de la patinoire
- 3.3 Démission de l'employé no 01-0070
- 8.2 Résolution d'appui à la coopérative alimentaire

ASSEMBLÉE DU 21 NOVEMBRE 2020 À 10H

Mot de bienvenue du maire
Adoption de l'ordre du jour
Tenue de la séance à huis clos
Enregistrement de la séance
Période de questions

1. Administration

- 1.1 Procès-verbaux
 - 1.1.1 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 septembre 2020
 - 1.1.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire 13 novembre 2020
 - 1.1.3 Procès-verbal de la séance du 19 septembre 2020
 - 1.1.4 Procès-verbal de la séance du 17 octobre 2020
- 1.2 Bordereau de correspondances
- 1.3 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 1.4 Adoption du calendrier des séances du conseil 2021
- 1.5 Renouvellement de l'adhésion 2021 à la fédération Québécoise des Municipalités (FQM)
- 1.6 Modification de la résolution 260-08-2020 - Procuration pour la SAAQ



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 21 novembre 2020

- 1.7 Procuration pour les accès bancaires
- 1.8 Autorisation d'entente d'utilisation du Portail de données immobilières PG
- 1.9 Octroi d'un mandat pour l'archivage électronique
- 1.10 Nomination des officiers municipaux
- 1.11 Acceptation de l'offre de service Voilà !
- 1.12 Acceptation de l'offre de service pour le logiciel Territoire.
- 1.13 Autorisation de signature de la quittance hypothécaire du matricule 33417-7043.000-0000-40

- 2 Ressources financières**
 - 2.1 Rapport des dépenses du mois de septembre 2020
 - 2.2 Rapport des salaires du mois de septembre
 - 2.3 Transferts de poste
 - 2.4 Libération des surplus affectés
 - 2.5 Entente de paiement pour taxes pour le matricule 3918 50 0175.000 0000 30
 - 2.6 Entente de paiement pour taxes pour le matricule 3915 78 9643.000 0000 50
 - 2.7 Dépôt des états comparatifs en date du 30 octobre 219-2020

- 3 Ressources humaines**
 - 3.1 Embauche de l'adjoint à l'environnement
 - 3.2 Embauche de l'employé pour l'entretien de la patinoire
 - 3.3 Démission de l'employé no 01-0070

- 4 Ressources matérielles et immobilières**
 - 4.1 Autorisation d'achat de moniteurs pour ordinateur

- 5 Sécurité publique**
 - 5.1 Prévision des formations des pompiers pour l'année 2021
 - 5.2 Autorisation d'achat de deux (2) systèmes de caméra de surveillance pour les bâtiments municipaux.

- 6 Réseau routier, transport**
 - 6.1 Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'abat-poussière – saison 2021
 - 6.2 Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'achat d'une chargeuse rétrocaveuse

- 7 Gestion du territoire et du milieu**
 - 7.1 Approbation des demandes de consentement municipal MTQ – Bell Canada numéro I21966, I22040, I22185, I22277, I22330 et I22345

- 8 Service à la collectivité**
 - 8.1 Bibliothèque
 - 8.1.1 Rapport mensuel de la bibliothèque
 - 8.2 Résolution d'appui à la coopérative alimentaire

**Période de questions
Levée de l'assemblée**

Tenue de la séance à huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours ;

le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020, jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020, jusqu'au 6 mai 2020 par le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020, jusqu'au 13 mai 2020 par le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020, jusqu'au 20 mai 2020 par le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020, jusqu'au 27 mai 2020 par le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020, jusqu'au 3 juin 2020 par le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020, jusqu'au 10 juin 2020 par le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020, jusqu'au 17 juin 2020 par le décret numéro 593-2020 du 10 juin 2020, jusqu'au 23 juin 2020 par le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020, jusqu'au 30 juin 2020 par le décret numéro 667-2020 du 23 juin 2020, jusqu'au 8 juillet 2020 par le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020, jusqu'au 15 juillet 2020 par le décret numéro 717-2020 du 8 juillet 2020, jusqu'au 22 juillet 2020 par le décret numéro 807-2020 du 15 juillet 2020, jusqu'au 29 juillet 2020 par le décret numéro 811-2020 du 22 juillet 2020, jusqu'au 5 août 2020 par le



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 21 novembre 2020

décret numéro 814-2020 du 29 juillet 2020, jusqu'au 12 août 2020 par le décret numéro 815-2020 du 5 août 2020, jusqu'au 19 août 2020 par le décret numéro 818-2020 du 12 août 2020, jusqu'au 26 août 2020 par le décret numéro 845-2020 du 19 août 2020, jusqu'au 2 septembre 2020 par le décret numéro 895-2020 du 26 août 2020, jusqu'au 9 septembre 2020 par le décret numéro 917-2020 du 2 septembre 2020, jusqu'au 16 septembre 2020 par le décret numéro 925-2020 du 9 septembre 2020, jusqu'au 23 septembre 2020 par le décret numéro 948-2020 du 16 septembre 2020, jusqu'au 30 septembre 2020 par le décret numéro 965-2020 du 23 septembre 2020, jusqu'au 7 octobre 2020 par le décret numéro 1000-2020 du 30 septembre 2020, jusqu'au 14 octobre 2020 par le décret numéro 1023-2020 du 7 octobre 2020, jusqu'au 21 octobre 2020 par le décret numéro 1051-2020 du 14 octobre 2020, jusqu'au 28 octobre 2020 par le décret numéro 1094-2020 du 21 octobre 2020, jusqu'au 4 novembre 2020 par le décret numéro 1113-2020 du 28 octobre 2020, jusqu'au 11 novembre 2020 par le décret numéro 1150-2020 du 4 novembre 2020, jusqu'au 18 novembre 2020 par le décret numéro 1168-2020 du 11 novembre 2020 et jusqu'au 25 novembre 2020 par le décret numéro 1210-2020 du 18 novembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que, la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

QUE la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence en utilisant l'audio. Tous les conseillers sont en accord.

Enregistrement de la séance

CONSIDÉRANT le contexte actuel découlant de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 introduit maintenant certaines exigences concernant les séances qui devraient être en temps normal publiques ;

CONSIDÉRANT QU'une telle séance doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE, pour satisfaire à cette obligation, la Municipalité peut recourir à différents moyens ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confirmer le mode de diffusion de la présente séance ;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs procède à l'enregistrement audio pour la diffusion de la présente séance du conseil Municipal. Tous les conseillers sont en accord.

348-11-2020



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 21 novembre 2020

Période de questions concernant l'ordre du jour

Le maire demande si la directrice générale a reçu des questions des citoyens.

Nouvelles du conseil

1. Administration

1.1. Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 septembre 2020

349-11-2020

Il est proposé par monsieur Denis Desautels appuyé par monsieur Daniel Kempa et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire 8 septembre 2020 soit et est accepté.

1.1.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire 13 novembre 2020

350-11-2020

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa appuyé par madame Christiane Légaré et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire 13 novembre 2020 soit et est accepté.

1.1.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire 19 septembre 2020

Le procès-verbal sera présenté à une séance subséquente.

1.1.4 Procès-verbal de la séance extraordinaire 17 octobre 2020

Le procès-verbal sera présenté à une séance subséquente.

1.2 Bordereau de correspondances

Numéro	DATE	OBJET	PROVENANCE
1	6 octobre	Demande pour le déplacement de l'arrêt d'autobus du TACL de l'hôtel de ville vers le coin Charron	M. Hébert pour la coop alimentaire
2	8 octobre	Arrivée du service 211 pour notre territoire	Centre de référence du Grand Montréal
3	3 novembre	Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînées 2021	Cabinet du lieutenant-gouverneur

Madame Caroline Champoux, adjointe de direction se joint à la séance via la plateforme Zoom.

1.3 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil

351-11-2020

CONSIDÉRANT les articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tout membre du conseil doit mettre à jour annuellement sa déclaration des intérêts pécuniaires ;



SÉANCE ORDINAIRE
21 novembre 2020

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière doit transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) un relevé qui identifie les membres du conseil de la Municipalité qui ont déposé devant le Conseil une déclaration visée par l'un ou l'autre des articles identifiés ci-dessus avant le 15 février de chaque année ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont remis la mise à jour annuelle de leur déclaration des intérêts pécuniaires ;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels appuyé par monsieur Daniel Kempa et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs accepte le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil tel qu'identifié dans le tableau ci-dessous :

Poste	Nom	Date de la remise
Maire	Jean-Philippe Martin	17-11-2020
Conseiller 1	Jean-Pierre Lavoie	15-11-2020
Conseiller 2	Daniel Kempa	15-11-2020
Conseiller 3	Christiane Légaré	15-11-2020
Conseiller 4	Jacques Hébert	21-10-2020
Conseiller 5	Ginette Lynch	20-11-2020
Conseiller 6	Denis Desautels	21-10-2020

1.4 Adoption du calendrier des séances du conseil 2021

352-11-2020

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la nouvelle année en fixant le jour et l'heure du début de chacune conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec* ;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs adopte le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021. Ces séances se tiendront le troisième samedi du mois (à l'exception du mois d'octobre) et débuteront à 10h00 :

Assemblées régulières 3 ^e samedi du mois à 10 h
Samedi le 16 janvier
Samedi le 20 février
Samedi le 20 mars
Samedi le 17 avril
Samedi le 15 mai
Samedi le 19 juin
Samedi le 17 juillet
Samedi le 21 août
Samedi le 18 sept
Samedi le 2 octobre *
Samedi le 20 novembre
Samedi le 18 décembre

*Exceptionnellement, le premier samedi du mois



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE
21 novembre 2020

ET

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

1.5 Renouvellement de l'adhésion 2021 à la fédération québécoise des Municipalités (FQM)

353-11-2020

CONSIDÉRANT la réception de la demande de renouvellement de l'adhésion 2021 de notre Municipalité à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM travaille activement pour offrir des services de grande qualité, uniques et adaptés à la réalité du monde municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce renouvellement s'élève à 1 304.70 \$ taxes incluses ;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa appuyé par madame Christiane Légaré et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs renouvelle son adhésion avec la FQM pour l'année 2021 ;

ET

QUE la direction générale soit autorisée à payer cette adhésion et à effectuer des transferts de poste s'il y a lieu.

1.6 Modification de la résolution 260-08-2020 - Procuration pour la SAAQ

354-11-2020

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 260-08-2020 qui a été donnée à la séance du 15 août 2020 autorisait certains titres d'emplois de la Municipalité auprès de la SAAQ ;

CONSIDÉRANT QUE la SAAQ demande d'avoir des noms d'employés en lien avec ces titres ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour les autorisations pour signer tous les documents nécessaires permettant l'immatriculation des véhicules municipaux auprès de la SAAQ ainsi que l'obtention des informations ou des copies de documents ;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa appuyé par madame Christiane Légaré et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le dernier paragraphe de la résolution numéro 260-08-2020 soit modifié par le paragraphe qui suit :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise les employés suivants à signer tous les documents permettant l'immatriculation des véhicules municipaux auprès de la SAAQ :

- Le directeur des finances et trésorerie, monsieur Robert Belliveau, la directrice des travaux publics, madame Ariane Gagné, le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Philippe Malherbe et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nathalie Paquet.



SÉANCE ORDINAIRE
21 novembre 2020

ET

QU'une seule de ces personnes, identifiées ci-dessus, sera suffisante pour lier la Municipalité auprès de la SAAQ.

1.7 Procuration pour les accès bancaires

355-11-2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Lacs a adhéré à AccèsD Affaires et a nommé un ou plusieurs administrateurs principaux ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier ou ajouter un ou des administrateurs principaux ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confirmer les signataires des effets bancaires et d'ajouter un signataire au niveau administratif ;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa appuyé par madame Christiane Légaré et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le titre de madame Nathalie Paquet soit modifié d'ajointe de direction à directrice générale et secrétaire-trésorière ;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, actuellement madame Nathalie Paquet, soient désignées administratrices principales aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elles soient investies de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin ;

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs confirme les signataires actuels des effets bancaires, soit : monsieur Jean-Philippe Martin, maire, madame Nathalie Paquet, directrice générale et secrétaire-trésorière, monsieur Denis Desautels pro-maire et madame Christiane Légaré, conseillère ;

ET

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs ajoute le directeur des finances et trésorerie actuellement, monsieur Robert Belliveau, à titre de signataire des effets bancaires.

1.8 Autorisation d'entente d'utilisation du Portail de données immobilières

356-11-2020

CONSIDÉRANT l'offre de service de la compagnie PG Solutions présenté à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ce service est sans frais pour la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ce service augmentera l'accessibilité des informations immobilières autant à la population qu'aux divers professionnels ;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise la directrice générale à signer l'entente pour l'utilisation du portail de données immobilières de PG solutions.

1.9 Octroi d'un mandat pour l'archivage électronique

357-11-2020

CONSIDÉRANT l'octroi d'un mandat pour l'archivage électronique lors de sa séance du 15 août 2020 sous la résolution 244-08-2020 ;



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE
21 novembre 2020

CONSIDÉRANT QUE les sommes attribués au dit mandat sont atteintes ;
CONSIDÉRANT QUE l'archivage n'est pas terminé ;

CONSIDÉRANT QU'il reste des sommes disponibles au budget 2020 pour prolonger ledit mandat ;

Le vote est demandé sur la résolution proposée :

Pour : 4

Contre : 2

Il est proposé par madame Christiane Légaré appuyé par monsieur Daniel Kempa et résolu à la majorité des membres présents :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise la prolongation du mandat de l'archivage en 2020 et 2021.

ET

QUE ledit mandat respecte les sommes allouées au budget 2020.

1.10 Nomination des officiers municipaux

CONSIDÉRANT l'article 4 de la *loi sur les compétences municipales* qui donne compétence à toute municipalité locale dans des domaines définis ;

CONSIDÉRANT le 2^e alinéa de l'article 147 du *code de procédure pénale* qui mentionne que l'autorisation de délivrer un constat d'infraction se fait généralement par écrit ;

CONSIDÉRANT le 4^e par. de l'article 184 du *code de procédure pénale* qui mentionne qu'un juge peut statuer que la personne qui a émis le constat n'était pas dûment autorisée ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a en vigueur des règlements qui nécessitent une nomination expresse pour l'émission de certains constats d'infractions ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut s'assurer d'être conforme à la loi afin de pouvoir émettre des constats d'infractions ;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité ne parle que par règlement ou résolution ;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise les personnes ci-dessous nommées à émettre des constats d'infractions au nom de la Municipalité et à en assurer le suivi.

QUE madame Nathalie Paquet, Directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, soit autorisée à titre d'officière municipale à émettre des constats d'infractions pour l'ensemble de la réglementation en vigueur de la Municipalité.

QUE monsieur Philippe Malherbe, directeur du service incendie de la Municipalité soit autorisé à titre d'officier municipal à émettre des constats d'infraction selon la réglementation en vigueur relatif aux nuisances, brûlage et à la sécurité.

358-11-2020



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE
21 novembre 2020

QUE monsieur Robert Dufort, inspecteur en bâtiment et en environnement de la Municipalité soit autorisé à titre d'officier municipal à émettre des constats d'infraction selon la réglementation en vigueur relatif aux nuisances, à la sécurité, à l'environnement et à l'urbanisme.

QUE madame Ariane Gagné Daoulas, directrice des travaux publics de la Municipalité soit autorisée à titre d'officière municipale à émettre des constats d'infractions selon la réglementation en vigueur relatifs aux nuisances et à la sécurité.

ET

QUE monsieur Alex Rochon, adjoint à l'environnement de la Municipalité, soit autorisé à titre d'officier municipal, à émettre des constats d'infractions selon la réglementation en vigueur relatifs aux nuisances et à l'environnement.

1.11 Acceptation de l'offre de service Voilà !

359-11-2020

CONSIDÉRANT l'offre de service de la compagnie PG Solutions présenté à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ce portail sera accessible via le web autant sur un ordinateur que sur un téléphone portable ;

CONSIDÉRANT QUE ce portail facilitera l'accès en tout temps à de l'information personnalisée pour les citoyens ;

Le vote est demandé sur la résolution proposée :

Pour : 4

Contre : 2

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa appuyé par madame Christiane Légaré et résolu à la majorité des membres présents :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs accepte l'offre de service de PG Solutions pour la plateforme Voilà !, tel que présenté.

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise le paiement de 6 565 \$ + taxes comme versement unique d'installation, de mise en place et de formation.

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise le paiement annuel de 885 \$ + taxes pour le service CESA.

ET

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise et mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente tel que présentée.

1.12 Acceptation de l'offre de service pour le logiciel Territoire.

360-11-2020

CONSIDÉRANT l'offre de service de la compagnie PG Solutions pour l'ajout du Gestionnaire numérique sur la plateforme Territoire présentée à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE cette plateforme permettra une économie de temps et un meilleur contrôle sur les entrées de données ;

Le vote est demandé sur la résolution proposée :

Pour : 4



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 21 novembre 2020

Contre : 2

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa appuyé par madame Christiane Légaré et résolu à la majorité des membres présents :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs accepte l'offre de service de PG Solutions pour l'ajout du Gestionnaire numérique sur la plateforme Territoire tel que présenté;

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise le paiement de 3 363 \$ + taxes comme versement unique de mise en service et de formation.

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise le paiement annuel de 375 \$ + taxes pour le service CESA.

ET

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise et mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente tel que présentée.

1.13 Autorisation de signature de la quittance hypothécaire et de la mainlevée pour le matricule 3417-24-7043

361-11-2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé un avis d'hypothèque légale le 13 janvier 1997 sous le numéro 1131244 pour le numéro de matricule 3417-24-7043 ;

CONSIDÉRANT QU'une quittance a été consentie le 30 juin 2009 radiant tout hypothèque et autre droits, et fut déposée au registre foncier le 28 juillet 2009 sous le numéro R 16 412 169 ;

CONSIDÉRANT QU'aucune quittance et mainlevée n'avaient été données venant de la Municipalité dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT QU'une vente de l'immeuble audit matricule aura lieu prochainement, et qu'une quittance et mainlevée doit être donnée par la Municipalité pour régulariser les titres de propriété ;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, appuyé par monsieur Denis Desautels et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise et mandate le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer la quittance hypothécaire.

ET

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise et mandate le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer la mainlevée tel que présentée.

2 Ressources financières

2.1 Rapport des dépenses du mois d'octobre 2020

362-11-2020

Dépôt est fait du rapport de dépenses pour la période du 1^{er} oct. au 31 oct. 2020 :

Chèques émis de 10 278 à 10 321:	67 267.25 \$
Paiement par internet et retraits directs :	30 533.99 \$
Total des déboursés pour octobre 2020 :	97 801.24 \$



SÉANCE ORDINAIRE
21 novembre 2020

Le vote est demandé sur la résolution proposée :

Pour : 5

Contre : 1

Il est proposé par madame Christiane Légaré appuyée par monsieur Daniel Kempa et résolu majoritairement des membres présents ;

QUE le rapport de dépenses du mois d'octobre 2020 au montant total de 97 807.24\$ soit et est accepté ;

2.2 Rapport des salaires du mois d'octobre 2020

363-11-2020

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport des salaires pour la période du 1^{er} oct. au 31 oct. 2020

106 salaires nets pour la somme de 44 714.57 \$

Le vote est demandé sur la résolution proposée :

Pour : 4

Contre : 2

Il est proposé par madame Christiane Légaré appuyée par monsieur Daniel Kempa et résolu majoritairement des membres présents ;

QUE le rapport des salaires du mois d'octobre 2020 au montant total de 44 714.57 \$ soit et est accepté.

2.3 Transferts de poste

364-11-2020

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'identifier l'utilisation des sommes à venir pour répondre à certains besoins de la Municipalité;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa appuyé par madame Christiane Légaré et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE les affectations de revenus suivants soient et sont autorisées :

Justification et code de grand livre	Montant	Transfert suggéré et code de grand livre
<i>Prévoir des sommes supplémentaires pour le paiement de la facture de la RINOL pour leur entraide lors d'un événement sur notre territoire.</i> G/L 02 22000 442 - INCENDIE - ACHATS SERV.MUNIC.	1 800.00 \$	<i>Utiliser les sommes prévues pour l'entretien et la réparation du Dodge Nitro 2007 qui sera vendu.</i> G/L 02 22018 525 - ENTR.&RÉP.-DODGE NITRO 2007 : 1 800.00\$
<i>Prévoir des sommes supplémentaires pour l'achat des drapeaux municipaux</i> G/L 02 13000 670 - FOURN. DE BUREAU - ADMIN	580.00 \$	<i>Utiliser une partie des sommes prévues pour les publications dans les journaux et revues</i> G/L 02 13000 341 - JOURNAUX & REVUES - ADMIN : 580.00\$



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE
21 novembre 2020

<p><i>Prévoir des sommes supplémentaires pour l'achat de quatre pneus d'hiver pour le GMC Sierra 2500</i></p> <p>G/L 02 32025 525 - ENTR.&RÉP. CAMION GMC 2017 SIERRA 2500</p>	<p>900.00 \$</p>	<p><i>Utiliser une partie des sommes prévues pour l'achat d'essence et de diesel pour les travaux publics</i></p> <p>G/L 02 32000 631 - ESSENCE & DIESEL - VOIRIE : 900.00 \$</p>
--	------------------	---

2.4 Libération des surplus affectés

365-11-2020

CONSIDÉRANT les sommes du surplus non-affecté affecté depuis 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE certaines de ces sommes n'ont pas été affectées en totalité ou en partie ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Val-des-Lacs de remettre les sommes non utilisées au surplus non-affecté ;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa appuyé par madame Christiane Légaré et résolu unanimement des membres présents ;

QUE les sommes suivantes, telles que présentées au conseil soit remises au surplus non-affecté.

Affectation de surplus à désaffecter						
	no Résolution	montant prévu	montant utilisé 2019	solde 2019-12-31	montant utilisé 2020	À désaffecter
Accès véhiculaire chemin Charron	175-05-2018	19 500.00 \$	5 883.50 \$	13 616.50 \$	- \$	13 616.50 \$
logiciel lac supérieur	377-12-2018	1 250.00 \$	610.82 \$	639.18 \$	- \$	639.18 \$
lance incendie 2 1/2 pouces	377-12-2018	1 000.00 \$	- \$	1 000.00 \$	- \$	1 000.00 \$
Zip gun et presse hydraulique pour les travaux mécaniques	377-12-2018	1 200.00 \$	- \$	1 200.00 \$	- \$	1 200.00 \$
Ponceau chemin Lajeunesse	377-12-2018	15 000.00 \$	- \$	15 000.00 \$	- \$	15 000.00 \$
Deux habits de combat	377-12-2018	5 000.00 \$	4 358.56 \$	641.44 \$	- \$	641.44 \$
Deux radios portatifs incendie	377-12-2018	5 000.00 \$	- \$	5 000.00 \$	- \$	5 000.00 \$
Salaire inspect adjoint environ. Au 30 sept Éric Bon 25 sept au début janvier 2020	190-07-2019 105-04-2019	19 500.00 \$	11 987.15 \$	7 512.85 \$	2 556.58 \$	4 956.27 \$
Service professionnel pour profil santé (éval bâtiment)	190-07-2019	12 000.00 \$	11 548.63 \$	451.37 \$	- \$	451.37 \$
Benne sableuse 6 roues \$19000.00	190-07-2019	17 000.00 \$	- \$	17 000.00 \$	- \$	17 000.00 \$
Formation premier répondant	230-08-2019	7 600.00 \$	- \$	7 600.00 \$	- \$	7 600.00 \$
Coût suppl. réparation toiture	305-10-2019	997.00 \$	- \$	997.00 \$	- \$	997.00 \$
Achat de 9 radios pour le Service de sécurité incendie	173-06-2020	9 327.50 \$	- \$	9 327.50 \$	9 164.04 \$	163.46 \$
Épandage de l'abat-poussière annuellement supplémentaire	228-07-2020/ 262-08-2020	30 000.00 \$	- \$	- \$	13 288.11 \$	16 711.89 \$
		144 374.50 \$	34 388.66 \$	79 985.84 \$	25 008.73 \$	84 977.11 \$

2.5 Entente de paiement pour taxes pour le matricule 3918 50-0175

366-11-2020

CONSIDÉRANT la demande d'entente de paiement des taxes pour l'année 2020 déposée à la Municipalité par le propriétaire de l'immeuble du matricule suivant : 3918 50 0175.000 0000 30 au montant de 2 430.58 \$;



SÉANCE ORDINAIRE
21 novembre 2020

CONSIDÉRANT QUE l'estimation des taxes pour l'année 2021 est de 2 400 \$;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs permette une entente de paiement pour le matricule 3918 50 0175.000 0000 30 de la manière suivante ;

- 200\$/mois à raison de 12 paiements, ceci incluant les taxes 2020 et 2021

ET

QUE cette entente soit conditionnelle à ce que les taxes pour les années 2020 et 2021 soient payées à terme, à défaut l'entente sera caduque, et ce, sans préavis.

2.6 Entente de paiement pour taxes pour le matricule 3915 78-9643

CONSIDÉRANT la demande d'entente de paiement des taxes pour l'année 2020 qui s'élève à 620.34 \$ et celle à venir pour 2021 estimé à 1 046.89 \$, déposée à la Municipalité pour le matricule 3915 78 9643.000 0000 50 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accepte cette entente conditionnellement au paiement des taxes 2020 dans les délais impartis ;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs permette une entente de paiement pour le matricule 3918 50 0175.000 0000 30 pour les taxes 2020 et 2021 à venir de la façon suivant :

- Un paiement minimum de 100 \$ / mois, débutant en janvier 2021

ET

QUE cette entente soit conditionnelle à ce que les taxes pour les années 2020 et 2021 soient payées à terme, à défaut l'entente sera caduque, et ce, sans préavis.

2.7 Dépôt des états comparatifs en date du 30 octobre 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière doit déposer l'état comparatif conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs accepte le dépôt de l'état comparatif des années 2019-2020 ci-dessous reproduit :

367-11-2020

367-1-11-2020



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 21 novembre 2020

État interne comparatif des revenus et des dépenses

Pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2020

MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-LACS RÉSULTATS - FONCTIONNEMENT

	RÉEL Précédent au 31 octobre 2019	RÉEL Courant au 31 octobre 2020	BUDGET RÉVISÉ Courant 2020	Écart réel/budget
REVENUS				
Taxes	2 130 968 \$	2 422 630 \$	2 411 217 \$	11 412,67 \$
Paiements tenant lieu de taxes	-	52 532	43 209	9 323,00
Transferts	-	21 119	154 458	(133 338,88)
Services rendus	13 714	24 999	46 000	(21 001,39)
Imposition de droits (mutation)	55 130	130 073	63 160	66 913,42
Amendes et pénalités	10 748	4 758	23 000	(18 242,37)
Intérêts	7 576	22 719	30 000	(7 281,31)
Autres revenus	13	15 680	37 000	(21 320,49)
	<u>2 218 148 \$</u>	<u>2 694 509 \$</u>	<u>2 808 044 \$</u>	<u>(113 535,35) \$</u>
CHARGES				
Administration	463 854 \$	525 334 \$	704 196 \$	(178 861,63) \$
Sécurité publique	294 314	299 410	412 040	(112 629,75)
Transport	541 690	409 379	822 592	(413 212,74)
Hygiène du milieu	205 349	214 625	269 300	(54 675,27)
Santé et bien-être				-
Urbanisme	90 100	119 095	173 181	(54 086,47)
Loisirs et culture	98 316	63 904	128 460	(64 556,00)
Frais de financement	6 700	65 506	85 945	(20 438,86)
Amortissement				-
	<u>1 700 324 \$</u>	<u>1 697 253 \$</u>	<u>2 595 714 \$</u>	<u>(898 460,72) \$</u>
EXCÉDENT TEMPORAIRE	<u>517 824 \$</u>	<u>997 255 \$</u>	<u>212 330 \$</u>	<u>784 925,37 \$</u>
Moins:				
Remboursement de la dette à long terme	(45 276)	(173 098)	(211 295)	38 197,10 \$
Achats d'immobilisations	(17 837)	(15 640)	(4 935)	(10 705,01)
Affectation au surplus affecté (réservé)				-
Affectations des fonds réservés	(36 267)	(37 917)	(46 100)	8 183,11
Plus:				
Amortissement				-
Produit de cession d'immobilisations				-
Perte sur cession d'immobilisations				-
Produit d'emprunts				-
Affectations du surplus	86 035	67 669	50 000	17 669,38
Affectations des fonds réservés				-
Dépenses constatées à pourvoir				-
	<u>(13 345) \$</u>	<u>(158 985) \$</u>	<u>(212 330) \$</u>	<u>53 344,58 \$</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE AU 31 OCTOBRE	<u>504 479 \$</u>	<u>838 270 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>838 270 \$</u>

3 Ressources humaines

3.1 Embauche de l'adjoint à l'environnement

368-11-2020

CONSIDÉRANT l'embauche de monsieur Alex Rochon à la séance du 22 mai 2020 sous la résolution 159-05-2020 pour le poste d'adjoint à l'environnement ;

CONSIDÉRANT son entrée en fonction le 25 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la fin de son mandat était prévue pour le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Lacs désire conserver ce poste de façon permanente ;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice générale :

Le vote est demandé sur la résolution proposée :

Pour : 4

Contre : 2

Il est proposé par monsieur Denis Desautels appuyé par monsieur Daniel Kempa et résolu à la majorité des membres présents :

QUE le poste d'adjoint en environnement soit un poste régulier à temps complet selon la convention collective en vigueur des cols blancs.

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs embauche monsieur Alex Rochon au poste d'adjoint en environnement à temps complet régulier.



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE
21 novembre 2020

ET

QUE monsieur Alex Rochon soit autorisé à titre d'officier municipal, à émettre des constats d'infractions selon la réglementation en vigueur relatifs aux nuisances et à l'environnement.

3.2 Embauche de l'employé pour l'entretien de la patinoire

CONSIDÉRANT l'ouverture de la patinoire pour la saison hivernale 2020-2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la patinoire nécessite un entretien régulier ;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa appuyé par madame Christiane Légaré et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise l'embauche de monsieur Samuel Michauville au poste d'entretien à la patinoire.

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs paiera monsieur Michauville au même tarif horaire que son poste à l'écocentre tel que la convention collective.

ET

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise et mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer une lettre d'entente avec le syndicat des cols bleus à cet effet.

3.3 Démission de l'employé no. 01-0070

CONSIDÉRANT QUE l'employée no. 01-0070 a remis sa démission le 27 octobre 2020 ;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, appuyé par monsieur Daniel Kempa et résolu à la majorité des membres présents :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs accepte la démission de l'employé no. 01-0070.

4 Ressources matérielles et immobilières

4.1 Achat d'écrans d'ordinateur

CONSIDÉRANT le besoin de la Municipalité d'acquérir de nouveaux écrans d'ordinateur ;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa appuyé par monsieur Denis Desautels et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise l'achat d'écrans d'ordinateur supplémentaires pour un maximum de deux (2) ou 800.00\$;

ET

QUE la somme maximale allouée soit prise à même le surplus non-affecté.

369-11-2020

370-11-2020

371-11-2020



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE
21 novembre 2020

5 Sécurité publique

5.1 Prévion des formations des pompiers pour l'année 2021

372-11-2020

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Lacs désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Lacs prévoit la formation de trois (3) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Laurentides en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa et appuyé par monsieur Denis Desautels et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel soit présentée au ministère de la Sécurité publique

ET

QUE cette demande soit transmise à la MRC des Laurentides.

5.2 Autorisation d'achat d'un système de caméra de surveillance pour les bâtiments municipaux.

373-11-2020

CONSIDÉRANT QUE le système de caméras de surveillance actuel de la Municipalité est défectueux et désuet ;

CONSIDÉRANT QUE des caméras de surveillance sont nécessaires pour assurer la sécurité de tous ;



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 21 novembre 2020

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa appuyé par monsieur Denis Desautels et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise l'achat de deux (2) systèmes de caméras de surveillance au montant maximal de 1 200.00 \$ + taxes.

ET

QUE les sommes nécessaires pour cet achat soient prises à même le surplus.

6 Réseau routier, transport

6.1 Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'abat-poussière – saison 2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit acheter de l'abat poussière pour les épandages de la saison 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le prix est estimé à plus de 25 000,00 \$;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels appuyé par monsieur Daniel Kempa et résolu à l'unanimité:

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs la directrice générale à procéder au lancement de l'appel d'offres sur invitations pour l'achat d'abat poussière pour les épandages de la saison 2021.

6.2 Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'achat d'une chargeuse rétrocaveuse

CONSIDÉRANT QUE la chargeuse-rétrocaveuse actuelle doit être remplacée ;

CONSIDÉRANT la dangerosité de la chargeuse rétrocaveuse pour la sécurité des employés de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'étude comparative entre la réparation et l'achat d'une chargeuse-rétrocaveuse a été présenté aux membres du conseil lors de l'année 2019 ;

Le vote est demandé sur la résolution proposée :

Pour : 4

Contre : 2

Il est proposé par monsieur Denis Desautels appuyé par monsieur Daniel Kempa et résolu à la majorité:

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise le lancement de l'appel d'offres sur SEAO lorsque ce dernier sera finalisé conformément aux discussions ;

7. Gestion du territoire et du milieu

7.1 Approbation des demandes de consentement municipal/MTQ – Bell Canada

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a déposé les demandes de consentements municipaux suivants : I21966, I22040, I22185, I22277, I22330 et I22345 pour la compagnie Bell ;

374-11-2020

375-11-2020

376-11-2020



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 21 novembre 2020

CONSIDÉRANT la recommandation de l'inspecteur en urbanisme et environnement d'approuver celle-ci ;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Lavoie appuyé par monsieur Daniel Kempa et résolu unanimement des membres présents ;

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs accepte et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents nécessaires

8. Service à la collectivité

8.1 Bibliothèque

8.1.1 Rapport mensuel de la bibliothèque – prêt numérique

377-11-2020

Madame Nathalie Paquet, directrice générale, présente le rapport mensuel de la bibliothèque pour le mois d'octobre 2020, pour un total de 44 présences pour le mois, 9 prêts numériques et 200 prêts de livres.

Il est proposé par madame Christiane Légaré appuyée par monsieur Denis Desautels et résolu unanimement des membres présents ;

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs accepte le rapport mensuel de la bibliothèque.

8.2 Résolution d'appui à la coopérative alimentaire

Madame Ginette Lynch se retire des délibérations étant donné qu'elle est administratrice de la COOP et monsieur Jacques Hébert se retire des délibérations étant donné qu'il en est un employé.

378-11-2020

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative alimentaire de Val-des-Lacs, Le St-Agricole, désire déposer une demande d'aide financière pour un projet local de vitalisation au Fonds régions et ruralité volet 4 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite coopérative a présenté de façon globale le projet qu'ils désirent soumettre pour ladite subvention;

CONSIDÉRANT QUE les actions entreprises par ladite coopérative apporteront une vitalisation du territoire de la Municipalité;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie et résolu à l'unanimité des membres votants ;

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs appui la demande d'aide financière de la Coopérative alimentaire de Val-des-Lacs.

Période de questions

Levée de l'assemblée

379-11-2020

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Daniel Kempa appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie et résolu unanimement des membres présents de lever l'assemblée pour ainsi clore l'assemblée ordinaire. Il est 11h53.



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE
21 novembre 2020

CERTIFICAT DE LA SECRETAIRE-TRESORIERE

Je soussignée madame Nathalie Paquet, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.



Jean-Philippe Martin
Maire



Nathalie Paquet
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Philippe Martin, maire de la Municipalité de Val-des-Lacs, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 al 2. du *Code municipal*.



Jean-Philippe Martin
Maire

